



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
ARRETE MUNICIPAL N°067/2016 du 21/09/2016

OBJET : Arrêté de reprise de tombes en terrain commun (sans concessions)

Le Maire de la Commune de Cambronne-les-Clermont, M. Jean-Pierre BLOT,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2223-1 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 08 août 2016 déposée le 16 août 2016 en sous-préfecture de Clermont décidant de la reprise des tombes dans le carré ne comportant pas de concession, dans le cimetière communal,

Considérant qu'il y a lieu de fixer la date de reprise des terrains temporaires dont le délai d'utilisation est venue à expiration.

ARRETE :

Article 1er : Les sépultures en terrain temporaire situées dans le cimetière communal, des personnes inhumées antérieurement au 1er janvier 2000 seront reprises par la commune à partir du 1er janvier 2017.

Article 2 : Les familles concernées enlèveront les objets funéraires qui existent sur ces emplacements avant le 1er janvier 2017. Les objets funéraires non repris par les familles seront enlevés et conservés par la commune.

Article 3 : Les familles qui désireraient faire inhumer les restes mortels dans une concession devront prendre contact avec la mairie de Cambronne les Clermont.

Article 4 : A défaut, les familles intéressées d'avoir fait procéder à l'exhumation des restes mortels que ces sépultures renferment, la commune fera procéder à leur exhumation, ils seront recueillis et réinhumés avec toute la décence convenable dans l'ossuaire du cimetière.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché tant aux portes de la mairie qu'à celle du cimetière ainsi qu'aux lieux habituels de l'affichage.

Article 6 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés municipaux.

Article 7 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le sous- préfet de Clermont.

Article 8 : Monsieur le maire de Cambronne les Clermont est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cambronne-les-Clermont, le 21 septembre 2016

Le 1^{er} Adjoint
Christophe GATTÉ

